

Demande de subvention Festival 2020

A envoyer au CAES après le festival

Nom du Festival : VILLE :

Prix du billet par personne : Date :

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

CP : Ville :

Téléphone : Téléphone professionnel :

Adresse mail :

Avez-vous déjà bénéficié de la subvention festival avec le Caes ? OUI NON

Composition de la famille participant au festival

NOM	PRENOM	Date de naissance	Age	Lien de parenté

COMMENT DEMANDER LA SUBVENTION FESTIVAL ?

- les dossiers complets doivent parvenir au CAES au maximum 2 mois après la date du festival. Le dossier doit comporter ce document complété, votre fiche agent 2020 et les pièces justificatives de votre participation au festival (facture d'achat ou billets).
- Les billets doivent être au nom de l'ouvrant droit ou des ayants droits.
- Taux standard pour le calcul de la subvention: 10% à 60 %
- Plafond du calcul de subvention par billet : 100 €
- Une subvention par année civile et par personne

Toutes les demandes seront traitées après le 31 octobre et soumises aux critères de sélection du CAES en cas de dépassement du budget.

Les festivals qui auront lieu après le 31 octobre, seront traités sur le budget de l'année N+1.

IMPORTANT : Aucun voyage de ralliement ne sera subventionné pour l'activité « Festivals ».